

ABONNEMENT.

Par an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE
L'ECHO SAUMUROIS

INSERIONS.
Annonces, la ligne... 30
Réclames... 50
Faits divers... 75

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Gros DONGREL et BULLIER,
Maison de la Bourse, 30 ;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :
A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAFITTE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
21 Mai 1880.

Chronique générale.

SENAT (séance d'hier). — M. le comte Rampon annonce qu'il a reçu avec le plus profond regret une lettre de M. Martel annonçant sa démission définitive.

M. Martel remercie le Sénat de la bienveillance avec laquelle il a refusé sa démission ; il dit que ce n'est ni la bonne volonté ni le patriotisme qui lui font défaut, ce sont les forces qui sont absolument épuisées.

Dans cette situation, il considère comme un devoir l'obligation de remettre au Sénat les fonctions qui lui avaient été confiées.

M. le vice-président Rampon croit être l'interprète de l'assemblée en témoignant à M. Martel tous les regrets que sa retraite inspire et en faisant des vœux pour le prompt rétablissement de sa santé.

Les deux candidats qui semblent se disputer la succession de M. Martel sont MM. Léon Say et Jules Simon. M. Duclerc, dont on avait parlé, a, paraît-il, refusé la candidature.

Nous croyons pouvoir affirmer, sans crainte d'être démenti, que M. Dufaure, tout en se déclarant fort sensible à la démarche faite auprès de lui pour lui offrir la présidence du Sénat, a décliné d'une façon formelle toute candidature. Il a toutefois invité les députés du Sénat à se mettre d'accord sur les deux seuls candidats qui lui paraissent réunir toutes les conditions de capacité et de garantie désirables : MM. Jules Simon et d'Audiffret-Pasquier.

M. Léon Say, qui semble briguer avec le plus d'ardeur le fauteuil présidentiel, vou-

drait en même temps conserver son ambassade de Londres.

Cette attitude envahissante ne paraît pas plaire à la majorité des sénateurs et pourrait bien compromettre son élection. Il allègue pour excuser ce cumul que les négociations avec le cabinet anglais ne sont pas terminées.

D'autre part, M. Pelletan serait furieux d'être évincé et serait soutenu par l'Union républicaine.

Le jour de l'élection est fixé à mardi.

M. Léon Say est revenu à Paris ; ainsi se trouve accomplie la première partie du plan de M. Gambetta qui voulait avoir sous la main un adversaire capable d'être opposé à M. Jules Simon dans l'élection d'un président du Sénat en remplacement de M. Martel.

Il se pourrait, cependant, que les espérances du grand chef opportuniste fussent déjouées par les gauches.

Celles-ci, en effet, dans une réunion, ont décidé d'empêcher que de nouvelles faveurs fussent accordées au centre gauche et ont résolu d'opposer M. Le Royer au candidat de M. Gambetta.

Dans ce cas, M. Jules Simon aurait des chances sérieuses, ayant pour lui toutes les droites et une grande partie du centre gauche.

On prétend aujourd'hui que M. Constans voudrait rejeter sur M. Cazot le fardeau beaucoup trop lourd pour lui du service des cultes. Le morceau qui vient d'étouffer M. Lepère paraît déjà indigeste à son successeur.

Le conseil des ministres s'est occupé hier de la question des grèves du Nord. M. Constans, rendant compte de son voyage, n'a point caché son découragement.

Les comités organisateurs de la manifestation du 23 mai ont décidé qu'en présence des souffrances éprouvées par les ouvriers du Nord, l'argent nécessaire à l'organisation de la fête révolutionnaire serait envoyé aux ouvriers malheureux.

Il a été décidé, en outre, que vu l'attitude de la police et les mesures qu'elle va prendre, avis serait donné aux citoyens que la réunion officielle ne se fera pas sur la place de la Bastille, mais qu'on se rendra isolément ou par petits groupes au Père-Lachaise, et, en cas d'empêchement, au cimetière Montmartre, sur la fosse commune. Tous les manifestants devront porter à la boutonnière un bouquet d'immortelles au lieu de la cocarde précédemment prescrite ; il ne devra pas être prononcé plus de trois discours.

M. le général de Galliffet, en ce moment à Paris pour assister au mariage de sa fille, a eu, dit-on, avant-hier une longue entrevue avec M. Gambetta.

Le maire de la ville d'Arras vient de prendre un arrêté par lequel il interdit les processions sur la voie publique dans toute l'étendue de la commune, à l'exception des processions paroissiales de la Fête-Dieu.

Rien ne prouve mieux que cet étrange arrêté combien est arbitraire le régime sous lequel nous avons le malheur de vivre. Voilà donc l'exercice du culte catholique livré aux caprices et aux fantaisies des maires de la République !

Nous lisons dans les Tablettes d'un Spectateur :

« Tous les anciens membres de la Commune ont été convoqués à Paris pour le 23 mai par une circulaire spéciale émanant du comité des amnistiés qui a son siège à Paris. »

La Patrie confirme cette nouvelle dans un entrefilet d'après lequel la police aurait saisi

un grand nombre d'exemplaires d'une circulaire du comité des amnistiés.

Des émissaires du parti radical parcourent, depuis quelque jours, différentes localités des départements frontières, en annonçant qu'il se prépare à Paris un grave événement du 23 au 25 mai.

Avec cette annonce, on peut être certain qu'il n'y aura rien.

Nous devons confirmer de nouveau la tendance dans les rangs du centre gauche et de la gauche républicaine à brusquer la fin de la présente session. M. Gambetta est probablement in petto de l'avis de M. Hérisson et ne croit pas le cabinet assez solide pour résister encore à deux mois de session, non certes qu'il soit attaqué bien énergiquement, mais parce qu'il se décompose de lui-même. Il serait donc question de renvoyer tout le budget, sauf les quatre contributions, à la session d'automne.

A dater du 24 mai, à raison de trois séances par semaine, on mettrait en discussion : 1° l'enseignement primaire (1re partie, lettre d'obédience) ; 2° la magistrature ; 3° l'enseignement primaire (2e partie, gratuité, etc.) ; 4° la loi militaire.

Mais l'opinion générale est que l'on n'ira même pas à la moitié de ces travaux qui peuvent chaque jour mettre en péril l'existence du paravent de M. Gambetta.

Ainsi l'aurait décidé le maître du pouvoir exécutif — nous ne parlons pas de M. Grévy — et de la Chambre.

Il est question d'une interpellation très-sérieuse au Sénat au sujet des agissements de M. le préfet de la Seine-Inférieure vis-à-vis de certains conseils municipaux de son département. On sait qu'environ 74 départements et 1,700 conseils municipaux ont donné pleine adhésion aux réclamations présentées à la commission sénatoriale par

FRUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41e

(Suite.)
Les Maurettes me servaient avec empressement. On ne saurait concevoir rien de plus charmant que ces deux jeunes filles.
Sveltes, élancées, leurs cheveux nattés en longues tresses luisantes, fixées par des fleches de corail en arrière de la tête, retombaient sur les épaules. Leurs grands yeux en amande exprimaient la douceur et ce je ne sais quoi d'étonné, d'ignorant, de candide d'un regard d'enfant.

Par inadvertance, l'une d'elles laissa tomber sur ma robe une cuillerée de gelée de roses qui la couvrit de taches.

— Ce n'est rien, dis-je en riant, pour qu'elle ne se peigné pas de l'accident. Je suis venue avec une robe unie, je m'en irai avec une robe à dessins ; voilà tout.

La pauvre fille, bien tremblante, ouvrit la bouche pour s'excuser, mais un soufflet la lui referma ; et, repoussée brutalement, elle fut chassée du boudoir.

— Que vous êtes méchante, Kadji ! m'écriai-je indignée.

C'était Kadji qui maltraitait la pauvre fille.

— Kadji n'est pas méchante, me dit impérieusement Néréisse, de l'accent impératif avec lequel elle parlait à ses femmes ; Kadji m'obéit en envoyant Saïda.

— Alors c'est toi qui est méchante.

Néréisse, étonnée, me regarda ; ses traits, que la colère avait assombri et rendus menaçants, se détendirent, et, d'un ton plus doux, elle dit :

— Pourquoi ?

— La question est étrange. De pareils ordres ne sont pas précisément affectueux, ma belle ; Kadji les suit trop à la lettre. Laisser tomber une cuillerée est une maladresse qui peut arriver à chacun de nous, et si l'on nous brutalisait, nous finirions par prendre les cuillères en horreur... je n'ajouterais pas : et les gens.

— Comment fais-tu donc, me dit-elle, lorsque tes femmes commettent des maladresses ?

— D'abord, ma belle, Fanny représente toutes mes femmes, et quand elle laisse tomber les cuillères, si je manifeste le moindre mécontentement, elle affirme que celui qui ne touche à rien ne laisse tomber rien : vérité philosophique que je ne puis nier.

— Cette fille ose élever la voix en ta présence ?

— Hélas, oui ! et, de plus, ferrée à glace sur les que si... que non, les pourquoi... les comment... elle me défie des chapelets d'exemples.

— Si cette fille osait me parler ainsi, je la foulerais aux pieds.

— Oui-dà ! repris-je avec la narquoise moquerie française. Mais, ma belle Néréisse, après l'avoir foulée aux pieds (en admettant qu'elle se laisse froisser sous ton gracieux talon), elle te dénoncerait par les juges, pour traitement illégal envers tes gens, à la prison, à une amende, aux frais du procès et à des dommages-intérêts proportionnés à la noirceur des meurtrissures.

— Kadji, comme toi, au fait de vos coutumes, me détourne de gager les femmes de France, qui ne me resteraient, assure-t-elle, à aucun prix.

— Évidemment, tu te ruinerais en deniers à Dieu. Mes compatriotes ne supportent pas qu'on les mal-

traite, comme Saïda va sans doute le faire.

— Saïda changer !... mais elle n'est pas à elle... elle est à moi... et je ne la vendrai pas.

Un fermier n'eût pas autrement parlé d'une tête de bétail.

— Tu me parais ignorer qu'en Algérie l'esclavage est aboli. Saïda est libre.

— Nos esclaves sont payées à ceux qui nous les ont vendues. Lella-Nafi et Aïcha, les mères de Thalée et de Saïda, appartenaient à Vilnaour, ma mère ; elles lui avaient coûté quarante douros au marché d'Ouargla ; leurs filles sont ma propriété.

— Voilà des titres légitimement établis ; seulement, que Saïda en ait assez de l'esclavage et de sa propriété, elle n'a qu'à se réclamer du cadi français pour recouvrer sa liberté aux dépens de tes douros.

— Se réclamer du cadi ! fit Néréisse avec un dédain suprême. Est-ce que le cadi me rembourserait les douros qu'elles valent ? Je le défie de me les voler... D'ailleurs, de leur liberté, qu'en feraient-elles ? Qui les nourrirait ? Les Français ne fouettent point, mais ils font travailler. Or, Saïda et Thalée ne savent ni tisser leurs burnous ni apprêter leur nourriture. Celui qui se les approprierait aurait une lourde charge. Elles mourraient sur les chemins comme de misérables klab (chiens) ou reviendraient me lécher les pieds, pour que je les reprenne.

l'honorable M. Estancelin et les délégués de l'agriculture.

Une quarantaine de ces conseils, appartenant à la Seine-Inférieure, avaient manifesté l'intention de faire en séance des vœux favorables aux réclamations de M. Estancelin. Le préfet du département aurait immédiatement pris la plume pour avertir ces conseils : 1° qu'ils ne devaient s'occuper que des intérêts administratifs de la commune et point de ses intérêts matériels ; 2° que lui, préfet, annulerait leurs vœux s'ils étaient formulés, parce que c'était la politique seule qui les dictait.

Les conseillers, fort étonnés et des théories de M. le préfet et de ses appréciations, auraient saisi plusieurs sénateurs de la droite de cette affaire, et il est probable que le successeur de M. Lepère aura prochainement à répondre devant le Sénat de l'arbitraire par trop audacieux de ses agents.

Le Gaulois disait l'autre jour que le général de Galliffet, par son discours de Saint-Maixent, posait sa candidature au poste de gouverneur de Paris.

Le même journal ajoutait avant-hier, comme nous l'avons dit, que le général avait sa nomination en poche et que cette nomination passerait de la poche du général dans les colonnes de l'Officiel aussitôt que des circonstances déterminées et faciles à prévoir mettraient le gouvernement dans la nécessité de montrer de l'énergie et de la poigne.

Dernier écho de Saint-Maixent : Au banquet monstre qui a eu lieu dans la caserne de cavalerie, le général de Galliffet a porté le toast suivant :

« Messieurs, on a porté la santé de l'armée. Je remercie au nom de l'armée et je puis dire qu'à cette heure, quel que soit l'ordre qu'on lui donne, l'armée saura faire son devoir. »

7777

Nous apprenons que, sur l'avis unanime de ses collègues, M. Varroy doit demander à la commission parlementaire des chemins de fer l'ajournement à un temps indéfini du dépôt du rapport, le gouvernement étant décidé à faire étudier par une commission spéciale la question du rachat total de tous nos réseaux ferrés au triple point de vue pratique, financier et général.

#### LES INSULTEURS DES RELIGIEUSES.

Nos lecteurs se rappellent que la sœur Sainte-Géline et la sœur Germaine, institutrices libres à Moussac-sur-Vienne, avaient assigné la Justice devant le tribunal de Montmorillon (Vienne), pour les avoir diffamées dans le numéro du 4 avril.

Le maire de Mérignac, M. Blondel-Desbordes, avait adressé à l'Avenir de la Vienne et à la Petite République française une lettre au sujet de prétendues punitions que les sœurs

de Moussac auraient pratiquées vis-à-vis de leurs élèves, et la Justice s'était empressée de reproduire la calomnie et la diffamation, sous le naïf prétexte qu'un maire républicain ne peut se tromper.

Le tribunal, après avoir remis son jugement à huitaine, vient de condamner M. Blondel à 1,000 fr. de dommages-intérêts et à 25 fr. d'amende ; la Justice et la Petite République à 500 fr. de dommages-intérêts ; l'Avenir de la Vienne à 400 fr. et chacun des trois journaux à 46 fr. d'amende. Il a en outre ordonné l'insertion du jugement dans les trois journaux incriminés et dans trois journaux de Poitiers.

Les religieuses de Moussac ont donné un exemple que nous voudrions voir suivi par tous les prêtres et tous les membres des congrégations religieuses, que la presse radicale et impie insulte chaque jour.

Si les insulteurs étaient plus souvent traduits devant les tribunaux, ils se montreraient plus réservés dans leurs attaques.

#### LA MORT DU CARDINAL PIE.

Nous avons annoncé très-brièvement la douloureuse nouvelle de la mort si inopinée de Son Eminence le cardinal Pie. Voici sur ce fatal événement les détails très-précis qu'a publiés le Charentais :

« Dimanche, dit notre confrère, la fête de la Pentecôte a été célébrée dans notre cathédrale avec une solennité inaccoutumée.

« S. Em. M<sup>r</sup> le cardinal Pie, évêque de Poitiers, officiait.

« Le matin, à la messe pontificale, et après l'évangile, Son Eminence est montée en chaire et a prononcé devant la pieuse assistance qui remplissait toute la nef une remarquable homélie, qui a produit une vive impression.

« Lundi avait lieu la réunion du bureau diocésain des œuvres ouvrières catholiques.

« La séance était présidée par M<sup>r</sup> le cardinal.

« En voyant cette immense assemblée, en entendant l'incomparable parole de ce prince de l'Eglise romaine, la joie était dans tous les cœurs, et il semblait qu'elle y devait longtemps régner sans trouble.

« Hélas ! aujourd'hui déjà c'est le deuil ! M<sup>r</sup> Pie n'est plus !

« Dans la nuit de lundi à mardi, à une heure, Dieu a mis fin à la vie sur la terre de cette grande âme pour l'appeler à la vie de l'éternité.

« Le coup a été subit. Rien ne faisait prévoir une fin si prochaine. Son Eminence a été réveillée par une suffocation, et quelques minutes après seulement, ayant reçu l'absolution en pleine connaissance, elle expirait dans les bras de son vicaire général et de son valet de chambre accourus à son appel.

« C'était une rupture d'anévrisme.

« M<sup>r</sup> d'Angoulême, prévenu dès le premier moment, n'a pu, en arrivant à la hâte près du lit de Son Eminence, que comprendre avec douleur qu'il était déjà trop tard pour recevoir son dernier soupir.

« En face d'un tel événement, nous n'avons qu'à nous recueillir et à prier. »

Et la jeune Arabe me témoignait une tendresse qui contrastait étrangement avec sa rudesse à l'égard de ses Mauresques.

Je lui rendis ses caresses, et soit que je fusse impressionnée par sa beauté merveilleuse, soit que l'esclavage qui régnait dans cette opulente demeure m'eût fascinée, je ressentais pour elle une sorte d'amitié passionnée.

XII

Femme d'Orient, Néréisse fumait.

Saïda revint lui préparer son narguileh. En présentant le tuyau flexible, la Mauresque paraissait troublée. Néréisse le prit sans la regarder, et à un pli dédaigneux de ses lèvres, il était facile de voir que la souveraine de Kadji lui gardait rancune de sa maladresse.

D'un caractère enfant, j'imaginai de la taquiner en m'intéressant à son esclave.

— Sais-tu, lui dis-je, que Saïda est jolie.

La fille de Sidi-Mohamed ne fit pas semblant d'entendre ; son silence me signifiait de couper court à mes remarques ; mais je n'étais pas étourdie pour rien ; je continuai audacieusement :

— Sa taille a la souplesse du roseau agité par le vent ; et, n'étaient les étoiles tatouées sur ses bras, sa bouche parfumée de souack, ses yeux brillants de kobeul, on la prendrait pour une Andalouse exilée du beau pays d'Espagne.

Voici, dit encore le Charentais, les détails que nous avons pu recueillir sur les derniers instants de M<sup>r</sup> Pie :

« Vers une heure du matin, le vicaire général de Son Eminence fut éveillé par des coups frappés dans la muraille de son appartement. A peine avait-il eu le temps d'allumer une bougie et de prendre ses vêtements que le prélat lui-même parut sur le seuil de la porte entr'ouverte, l'appelant à son secours. M. l'abbé Marnay se précipita à sa suite, l'aïda à se remettre au lit et courut chercher les domestiques.

« Le vénérable prélat avait la respiration haletante, la voix entre-coupée ; d'abondantes mucosités s'échappaient de sa bouche et sa langue devenait noire. Le vicaire général comprit la gravité de la situation ; il annonça à Monseigneur qu'il allait lui donner l'absolution, ce qu'il fit en effet. Peu d'instants après, le cardinal perdait connaissance.

« M<sup>r</sup> Sebaux accourut avec les huiles saintes, dont on fit au vénérable malade les onctions sacramentelles.

« Le docteur de Fleury, mandé en toute hâte, prodigua des soins qui malheureusement restèrent sans résultat. M<sup>r</sup> Pie expira doucement, sous les yeux de son hôte vénérable, au milieu d'une désolation plus facile à imaginer qu'à décrire. Toute cette scène n'avait pas duré une demi-heure.

« Le corps de l'illustre défunt, exposé dans la chambre mortuaire transformée en chapelle ardente, a été visité par un nombre infini de personnes ; il a été embaumé et est resté exposé toute la journée de mercredi. »

Un service solennel pour le repos de l'âme de S. Em. M<sup>r</sup> Pie, cardinal-évêque de Poitiers, a été célébré hier jeudi, à la cathédrale d'Angoulême. A la suite de ce service, le corps a été transporté à la gare et conduit à Poitiers.

#### Chronique militaire.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire aux chefs de corps pour leur enjoindre de n'accorder dorénavant aux officiers de réserve et aux officiers de l'armée territoriale que des sursis de services conditionnels. C'est-à-dire que les officiers ajournés seront tenus d'accomplir avant la fin de l'année, et au moment qui se conciliera le mieux avec leurs intérêts privés, en tant qu'il n'en résultera aucun inconvénient au point de vue du service, la période d'instruction qu'ils n'auront pu faire lors de la convocation générale.

Une grosse nouvelle donnée par le Gaulois :

Les quatre derniers régiments de cuirassiers, le 9<sup>e</sup>, le 40<sup>e</sup>, le 41<sup>e</sup> et le 42<sup>e</sup>, vont être transformés en dragons.

Ces quatre régiments de grosse cavalerie seront scindés et huit régiments de dragons seront formés avec leur effectif.

La raison primordiale qui a décidé nos

gouvernants à cette mesure radicale est le prix élevé des chevaux propres aux cuirassiers. Un personnage des plus compétents, inspecteur d'une des circonscriptions les plus importantes, nous a appris que les chevaux des cuirassiers coûtent à l'Etat 4,500 francs au minimum, tandis que les chevaux de la cavalerie de ligne ne reviennent qu'à 4,000 francs, à 4,400 francs au plus, et font un bien meilleur service.

Le saut en couvert. — Il s'est passé ces jours-ci un fait des plus regrettables à l'École militaire.

Un soldat de la brigade de dragons, ayant dérobé quelques boutons à son camarade de lit, a subi dans sa chambre le saut en couvert.

Le maréchal des logis du peloton ne s'est pas opposé à cette punition spontanée, et le malheureux jeune homme a eu le bras droit cassé.

L'autorité militaire s'est émue de ce fait d'autant plus regrettable que le sous-officier qui n'a pas empêché l'acte en question est un des mieux notés du régiment.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### LE LIT DE LA LOIRE

En amont et en aval de Saumur  
IL Y A CINQUANTE ANS.

(Suite. — Voir Echo des 19 mars, 9 et 20 avril 1884.)

A la même date de 1818, la chaussée du quai Saint-Michel et celle du quai de Poitiers étaient obstruées, dans leur raccordement par une vieille maison en contre-bas de leur niveau.

Cette maison, affectée aux bains publics, terminait le périmètre de la place Saint-Michel du sud au nord ; sa porte d'entrée faisait face, vers l'occident, à la Promenade. Elle masquait, au levant, le panorama de Notre-Dame des Ardilliers et du Bois-d'Oré qui frappe tous les touristes par son effet pittoresque.

Le temps était venu où cet obstacle allait disparaître. Cette même année 1818, M. Bineau-Sebille, négociant, et Pineau-Boudry, manufacturier-hydraulique, construisirent par association le petit bâtiment demi-circulaire, orné d'un jardinet clos par une grille en fer, qui faisait face à l'Hôtel-de-Ville ; ils installèrent les nouveaux bains publics. C'était un progrès relatif.

Cette construction a disparu elle-même devant l'exhaussement du quai et l'établissement des parapets, nécessités pour la défense de Saumur contre l'inondation de la Loire depuis la crue du 17 janvier 1843 : l'eau s'éleva, pour la première fois, à 6 mètres 70 centimètres au-dessus de l'ancien étiage.

Les débordements de 1856 et de 1866 ont justifié l'utilité de cette mesure.

Constations en passant que la démolition des nouveaux bains fut avantageuse à l'embellissement du quai de Limoges actuel ; leur bâtiment faisait obstacle, à son tour, à cette belle ligne qui devait partir du Jagou-

reur du tatouage et son habileté au poignard qu'elle maniait comme le Catalan son couteau l'Écossais, son dirk.

La nation circassienne, belliqueuse et guerrière, ne vit que du bruit des armes. Au sortir de la guerre, l'enfant reçoit un poignard qui ne le quitte jamais ; à quatorze ans, on l'arme du moussou albanais, d'un sabre courbé et d'un arc, et, campé sur un cheval sauvage dont il se rend préalablement maître, on l'envoie courir sus à l'ennemi. Les tribus à tribus, les Circassiens s'entre-pièlent, s'entre-volent, se font prisonniers et se vendent à l'étranger, esclaves aux Turcs, serfs aux Russes, peuples avec lesquels ils entretiennent des relations politiques et commerciales.

De fait, leurs guerres ne sont que des brigandages déguisés, des guet-apens où les vainqueurs s'accaparent d'hommes pour cultiver leur sol, le métier de pasteur et d'agriculteur étant en déshonneur chez ce peuple militaire.

Dans un de ces guet-apens périrent les parents de la mère de Néréisse ; leurs enfants traités en esclavage furent destinés par leurs ennemis, les fils à conduire la charrue, les filles à peupler les remans du grand seigneur ou du pacha d'Égypte, qui se fournissait aussi de femmes et d'esclaves parmi les célèbres beautés circassiennes.

(A suivre.)

AUGUSTA COWPER.

neuve, ancienne retraite de M<sup>me</sup> de Montespan, pour se prolonger jusqu'à la rencontre du port Saint-Nicolas, et se raccorder ensuite à la levée de défense du Chardonnet, établie en 1772, afin de mettre le champ de manœuvres de l'École des carabiniers à l'abri des débordements annuels du fleuve.

Revenons au quai de Fenet. Il se terminait au Bouge, en contournant jusqu'à la rencontre d'un petit port, avec cale établie en face des deux portes cochères de la maison de M<sup>me</sup> Henri Mayaud.

Le Bouge était un endroit du lit du fleuve très-profond et fort dangereux à cause d'un remous qu'imprimait au courant de l'eau la courbure profonde de l'anse longeant le faubourg de Fenet.

La communication du quai avec ce faubourg avait lieu, à l'angle de la maison Buecaille, par la rue dite des Noyers. Le tournant du quai vers cette rue est encore indiqué par le pan-coupé de cette maison, enfoncé maintenant par l'exhaussement de la chaussée, et au-devant de laquelle le propriétaire a placé une grille en fer supportée par un mur d'appui destiné à marquer l'irrégularité de la maison sur le nouveau quai.

En cet état de choses, le prolongement du quai de Fenet était projeté (1818) sur l'alignement de l'hôtel Dupuis-Desvarannes et de Notre-Dame des Ardilliers ; d'après ce projet, le quai se rattachait à celui construit par les prêtres de l'Oratoire, de 1629 à 1631, pour la desservance de leur maison et celle du Jagueneau. Il laissait à la Loire tout son domaine.

En vue de ce dernier projet, l'architecte Drapeau, l'auteur de la maison Blancler, édifiée, au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, la maison habitée aujourd'hui par M. Chudeau ; elle accuse un style architectural qui fixe l'attention des observateurs. Les initiales de M. Drapeau décorent l'une des croisées de cette habitation.

Placée en recul des cours et servitudes de l'habitation voisine, la maison Drapeau n'avait, en 1818, qu'un accès difficile pour les piétons : le sol allait en pente vers le rivage. A cause de cela, elle fut longtemps une non-valeur pour son propriétaire ; pourtant, le général Bontemps, séduit par la vue du joli paysage de la Loire et de la Vallée, vint y passer les dernières années de sa noble retraite.

Elle passa en 1819 aux mains d'un nouveau propriétaire, M. A. Ratouis, qui obtint l'autorisation d'y établir une entrée carrossable, au moyen d'une terrasse demi-circulaire s'avancant sur le Bouge. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'à l'entreprise du quai de Limoges commencé après 1830, devant Notre-Dame, pour aboutir au Bouge, six ou sept ans après, comblant ainsi cette anse et le Bouge lui-même. Qu'on juge maintenant du volume d'eau déplacé par ce travail qui a noyé dans cette partie du lit tous les blocs de tuf sorti de la Providence et du Fondis. (A suivre.)

M. Assiot, préfet de Maine-et-Loire, est venu à Saumur pour le conseil de révision, et à cette occasion il y a eu, à la Sous-Préfecture, réceptions officielles.

Avant-hier soir, M. Demangeat a réuni en un dîner les principales autorités de la ville, et la musique municipale a été invitée — non pas à dîner ! — mais à aller se faire entendre et à jouer la *Marseillaise* pendant le festin. Il paraît que c'était un assai-sonnement indispensable pour faire couler les apprêts culinaires du Vatel de ce repas officiel.

Nos musiciens se sont soumis à donner leur concours, en cette circonstance toute privée, comme des militaires pour un service public commandé. Voilà un rôle passif qu'on ne trouverait pas peut-être dans beaucoup de cités, et qui n'entrerait pas dans le goût de tous les artistes. Si c'est celui de nos jeunes amateurs, nous n'avons rien à dire, c'est leur affaire.

Mais on sait que ce malheureux chant, dit national, ne satisfait pas tout le monde, qu'il rappelle de tristes événements et qu'il ne fait jamais défaut dans les moments d'effervescence populaire. Or, un souscripteur, en l'entendant rue Beaurepaire, a fait la réflexion que jusqu'ici, par sa cotisation, il avait eu en vue de favoriser le développement du goût musical dans la jeunesse de Saumur et de lui être agréable, mais qu'il ne pourrait se prêter à faire de cette institution un prétexte à politique et à froissement entre les citoyens. Pourquoi donc nos auto-

rités exposent-elles ainsi la musique municipale à perdre ses souscripteurs ?

Avis aux collégiens :

La distribution des prix du concours général de 1880 se fera le mercredi 4 août prochain.

Le ministre de l'instruction publique vient également de fixer au vendredi 6 août la date de l'ouverture des vacances, et au 4 octobre celle de la rentrée.

Dans les lycées et collèges de l'Académie de Paris, la distribution des récompenses sera faite le jeudi 5 août.

#### LA QUESTION DES VINS.

Le gouvernement, en présence de l'extension que la fraude des vins a prise depuis quelque temps, fraude qui consiste à couper les vins naturels avec les vins extraits des raisins secs qui contiennent une quantité disproportionnée d'alcool et sont, par conséquent, très-nuisibles à la santé, vient d'arrêter que, dans toutes les villes de France, il devra être exercé non-seulement à l'arrivée des vins, mais même quand ils seront entrés en ville, un contrôle des plus sérieux afin de traduire en police correctionnelle les délinquants ; ordre a été envoyé à tous les parquets d'avoir à sévir rigoureusement contre les coupables.

A Paris, les ordres ministériels ont reçu depuis cinq jours pleine et entière exécution.

Afin de déjouer les manœuvres des marchands de vin, la police fait surveiller dans toutes les rues les charrettes portant des fûts ; ces charrettes sont suivies par un agent jusqu'à la maison du destinataire. Là, les agents prennent des échantillons qu'ils cachètent devant le conducteur ; dans les vingt-quatre heures l'analyse est faite, et si le vin est fraudé, procès-verbal est dressé et envoyé au parquet qui adresse immédiatement à l'expéditeur assignation à comparaître en police correctionnelle.

Grâce à ces mesures efficaces, quatre des plus gros marchands de vin de Bercy vont comparaître aujourd'hui vendredi en police correctionnelle.

#### LES FÊTES DE SAINT-MAIXENT.

Le discours du général de Galliffet à l'inauguration de la statue de Denfert continue à être vivement commenté par la presse parisienne et aussi par la presse niortaise. Un journal de Niort fait observer avec beaucoup de justesse que, en faisant un aussi pompeux éloge de M. Gambetta, le général a voulu railler.

C'est au pied même de la statue du colonel Denfert que le général est venu proclamer le grand principe de la discipline, sans lequel il n'y a pas d'armée possible, principe rejeté par le héros de Belfort.

C'est en présence de cette même statue que le général de Galliffet a déclaré que Gambetta s'était, pendant la guerre, inspiré de la volonté de tous en continuant la guerre à outrance, tandis que la volonté de tous était de faire une paix qui n'eût coûté à la France que 2 milliards avec la banlieue de Strasbourg, et qui eût évité à des milliers de nos jeunes soldats de mourir sur les champs de bataille ou dans les hôpitaux. Voilà ce que tout le monde sait, ce que le général de Galliffet n'ignore pas. Son éloge de Gambetta est donc une cruelle et sanglante ironie dont la portée n'échappe à personne.

Au commencement de cette semaine a eu lieu la signature du contrat de mariage du baron Seillière avec M<sup>me</sup> Diane de Galliffet.

Les témoins de M<sup>me</sup> de Galliffet étaient : le comte Henri de Lambertye et le comte de Bagneux.

Ceux du baron Seillière étaient : le comte de Bondy, sénateur de l'Indre, et M. Demachy.

On sait que le général de Galliffet est prince de Martigues et qu'il a, par ce fait, le droit de porter la couronne fermée. Martigues est, on le sait, une petite ville des environs de Marseille.

Le titre de Martigues remonte à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, et la ville a donné son nom à un rameau de la maison de Luxembourg, rameau qui a pour auteur François de Luxembourg, cinquième fils de Thibault de Luxembourg, seigneur de Fiennes.

François de Luxembourg reçut de son cousin Charles IV d'Anjou, comte du Maine

et roi de Sicile, la vicomté de Martigues. Henri IV érigea cette vicomté en principauté, qu'il donna en apanage à Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur, d'Étampes et de Penthièvre, qui devint par la suite l'épouse de César, duc de Vendôme, fils aîné de Henri IV et de Gabrielle d'Estrees, légitimé en 1595. Les aînés de la famille du général de Galliffet, par suite d'une alliance contractée dans la famille, ont le droit de porter le titre de prince de Martigues.

— Autre grand mariage :

M. Arthur-Casimir-Victorin de Rochecouart-Mortemart, sous-lieutenant au 9<sup>e</sup> dragons, épouse M<sup>me</sup> Hélène-Géraldine-Sophie-Marie d'Hunolstein.

#### ANGERS.

Depuis lundi, toute la ville s'entretient d'un incident assez extraordinaire. On a découvert, sur les murs de la ville, une quinzaine d'inscriptions de : *Vive le roi!* faites à l'aide d'un pinceau trempé dans une encre rouge irrésistible et qu'on ne peut faire disparaître qu'en grattant fortement. — Le même jour, les affiches de M. le ministre de la justice étaient couvertes des caractères suivants : A. B. A. C. A. Z. O. T. — Sur la façade de la maison occupée par M. le Procureur général, les lettres : O. G. A. R. F. O. Q. ont été écrites en rouge sur une hauteur de 30 centimètres. Sur la maison du deuxième avocat général, on voyait les mots : *A bas la République!* (J. de Maine-et-Loire.)

#### RENNES.

On écrit de Rennes :

« Les courses de notre ville ont été très-sévères ; nous devons même dire que rarement nous avons vu en province aussi nombreux public. Le terrain du polygone est splendide comme étendue, mais excessivement dur pour les chevaux.

Les commissaires, en moins de huit jours, sont arrivés à une organisation sinon complète du moins très-acceptable. La musique de l'École d'artillerie, celle du 24<sup>e</sup> dragons et un détachement de sonneurs de trompe du 19<sup>e</sup> chasseurs à pied, donnaient à l'Hippodrome un attrait qui faisait oublier un peu la poussière qui n'a cessé de nous aveugler. Nous avons remarqué une innovation excellente : une voiture d'ambulance était installée de façon à pouvoir, en cas d'accident, prodiguer aux blessés des soins immédiats. Cette installation devrait être faite sur tous les terrains de courses qui sont souvent éloignés d'un endroit où l'on puisse donner des soins aux victimes du sport. »

L'Etoile, d'Angers, a reçu de son correspondant à l'Exposition de Rennes la dépêche télégraphique suivante :

« Rennes, 20 mai, 4 h. 40, soir.

« D'après les dernières nouvelles, les voyageurs du ballon *Gabriel*, surpris par un tourbillon et craignant une descente en mer, sont descendus à la Roche-Bernard. Il y a eu une chute terrible. M. Jouis et sa femme sont grièvement blessés. »

Les fêtes organisées par la ville de Rennes ont commencé dimanche par un concours de musiques et d'orphéons.

La Société Sainte-Cécile d'Angers a remporté deux médailles d'or : la 1<sup>re</sup> dans le concours à vue ; la 2<sup>e</sup> dans le concours d'exécution.

La fanfare de Segré a eu un 1<sup>er</sup> prix dans le concours à vue, un 2<sup>e</sup> prix dans le concours de soli, et un 2<sup>e</sup> prix dans le concours d'exécution.

La fanfare de Pouancé, qui était de la même section, a obtenu un 1<sup>er</sup> prix, 2 seconds et un troisième.

La fanfare de Vern a eu un 4<sup>e</sup> prix.

« Au théâtre, dit le *Journal de Rennes*, le public a salué de ses applaudissements les morceaux chantés par la Sainte-Cécile d'Angers (55 exécutants), le choral de Belleville (400 exécutants), et les Enfants de Paris (70 exécutants). »

#### Faits divers.

Terrible accident. — Le *Journal d'Alençon* raconte un bien funeste accident qui est arrivé à Argentan pendant l'exercice du 32<sup>e</sup> régiment territorial.

On exécutait les charges et les feux. Un homme de ce corps, au commandement de :

Chargez, au lieu de prendre dans sa cartouchière la cartouche en bois, qui devait seule s'y trouver, pour faire le simulacre du feu, en prit une chargée à balle, qui y était par mégarde restée de la veille, et la plaça dans le canon de son fusil.

On commanda le feu et le coup partit...

La balle est allée frapper un jeune soldat, élève caporal au 447<sup>e</sup> de ligne, nommé Cailleau, qui instruisait une autre classe de territoriaux à 25 ou 30 mètres de là.

Le malheureux s'affaissa sur lui-même ; la balle lui avait traversé le corps. Entrée au-dessous de l'omoplate, elle était ressortie par la poitrine pour aller se perdre au loin dans la campagne.

Le pauvre Cailleau fut immédiatement transporté à la caserne, où en l'absence du médecin, un soldat, exerçant la profession de pharmacien, parvint à arrêter l'hémorragie produite par la blessure.

Ce malheureux n'a que six mois de services. Il appartient au département de la Vienne, est marié et a un enfant.

Malgré la gravité de son état, on ne désespère pas de lui sauver la vie.

L'auteur involontaire de cet événement a été jusqu'à nouvel ordre incarcéré à la prison du quartier, et son commandant de compagnie mis aux arrêts pour n'avoir pas la veille en rentrant du tir à la cible visité ou fait visiter les cartouchières, afin de s'assurer qu'il ne restait aucune cartouche entre les mains de ses hommes.

On écrit d'Yvetot, 47 mai :

« Quelques jeunes gens de notre ville avaient organisé, dans un but philanthropique, une cavalcade qui a eu lieu lundi et qui a été des plus brillantes. Un temps magnifique a favorisé cette fête. Les quêtes faites au profit des pauvres ont été des plus fructueuses. Le soir, la musique d'Yvetot, qui avait prêté son concours à la cavalcade, a fait une retraite aux flambeaux. La ville était brillamment illuminée. En somme, la fête a parfaitement réussi. »

B... est en train de manger lentement son patrioisme. Remontrance et sermon du père.

— Oh ! répond le prodigue, je suis encore vert... je mûrirai plus tard...

— Oui, comme les fruits... sur la paille.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 20 mai 1880.

Les cours présentent une fermeté des plus satisfaisantes. Comme il arrive toujours dans cette période du mois, le comptant agit presque seul ; la stabilité de nos rentes, des principaux fonds étrangers, l'Italien et Florin d'Autriche, et de nos grandes valeurs n'en est que plus remarquable.

L'épargne disponible qui vient de s'accroître des 85 millions du coupon de mai sur la rente 5 0/0 recherche avec empressement les valeurs de tout repos qui peuvent lui assurer un revenu rémunérateur. Elle trouve au premier rang les actions de la Banque de Paris rapportant encore à 4,027.50 près de 6 0/0, celles du Crédit Lyonnais qui donnent 6 1/2 0/0 et celles de la Banque d'Escompte qui assurent encore, à leur prix de 800 francs, un taux d'intérêt de 7 1/3 0/0.

On accorde également beaucoup d'attention aux actions de la Société Générale française de Crédit. Les actions anciennes ont donné l'an dernier un dividende de 100 francs par titre, pour l'exercice 1879. Aujourd'hui, actions nouvelles et anciennes figurent à la cote officielle et se négocient, au comptant et à terme, au cours de 740 ; elles coûtent net 500 francs. Étant donné le premier dividende, c'est un placement à 20 0/0.

Il faut signaler des achats continus sur les obligations du Crédit Foncier et de la Banque Hypothécaire. Les actions de la première de ces Sociétés sont très-fermes à 1,250 ; les secondes sont recherchées en raison des perspectives certaines des hausses qu'elles présentent. Aux environs de 620, c'est un des emplois de fonds les plus utiles qu'on puisse adopter.

Les actions de la Société anonyme des Zinces français continuent à se classer à côté de nos meilleurs titres industriels.

Notre 5 0/0 est à 118.70 ; on cote sur l'Italien 85.60 et sur le Florin d'Autriche 75.30. Le Russe 1877 est à 94 7/8.

#### JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron du POTET (22<sup>e</sup> année). — Directeur : H. DURVILLE. — Abonn. : 6 fr. par an ; le N<sup>o</sup>, 25 cent. — **Traitement des Maladies** par le Magnétisme et le Somnambulisme. — M<sup>me</sup> BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)



**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskoff, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; CONDRAUD; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			
1 25 soir.	4 50 soir.		
4 55 —			
7 40 —	11 35 —		

  

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 45 matin.	10 h. 45 matin.
10 45 —	5 30 soir.	6 45 soir.	7 45 soir.
12 15 soir.	3 48 —	4 55 —	5 55 —
6 45 —	10 32 —		

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 MAI 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85	15		Crédit Foncier colonial	441	25		Canal de Suez	1048	75	
3 % amortissable	86	85		Crédit Foncier, act. 500 f.	1252	50		Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	115	40		Obligations foncières 1877	365	50		Société autrichienne	598	75	
5 %	116	53		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	745			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	520			Crédit Mobilier	720			Orléans	389	75	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	328			Crédit Foncier d'Autriche	751	25		Paris-Lyon-Méditerranée	390		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508	50		Est	738	75		Est	390		
1865, 4 %	527			Paris-Lyon-Méditerranée	1292	50		Nord	393	50	
1869, 3 %	406			Midi	990			Nord	393	50	
1871, 3 %	402			Nord	1405			Ouest	391	50	
1875, 4 %	517			Orléans	1190			Midi	389		
1876, 4 %	517			Ouest	790			Paris (Grande Ceinture)	386	25	
Banque de France	3400	30		Compagnie parisienne du Gaz	1315			Paris-Bourbonnais	387	50	
Comptoir d'escompte	245			C. gén. Transatlantique	637	50		Canal de Suez	577	50	
Crédit agricole											

### CHEMIN DE FER D'ORLÈANS GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOULON	
DE SAUMUR	ARRIVÉES	DE SAUMUR	ARRIVÉES
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	8 h. 45 —	3 heures 30 minutes du matin, direct-matins.	8 h. 31 —
8 — 56 —		9 — 40 —	
1 — 25 —		12 — 40 —	
3 — 32 —		4 — 44 —	
7 — 15 —		10 — 28 —	
10 — 37 —			

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

#### RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. U. MAURICEAU, ancien huissier à Saumur, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (287)

Etudes de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n° 15, et M<sup>e</sup> GASTINE et LOUIS, avoués à Segré.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

Par suite de conversion de saisie et sur baisse de mise à prix.

Par le ministère de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire commis, le **jeudi 10 juin 1880**, à midi, à Angers, en l'étude de M<sup>e</sup> CHASLE.

### LES IMMEUBLES

Ci-après désignés.

Situés à la Veurière, commune d'Au-grie, canton de Candé.

1<sup>o</sup> Le magnifique établissement des fours à chaux de la Veurière, exploité par M. de la Brosse-Flavigny, comprenant :

Une maison d'habitation avec servitudes, vaste jardin, pièce d'eau et bosquet;

Plusieurs corps de bâtiments servant de bureau et de logement pour les ouvriers;

Trois fours à chaux; Belle carrière de calcaire en exploitation, terres, prés et autres dépendances;

Le tout d'une contenance d'environ 16 hectares 71 ares 78 centiares; Et tous les instruments industriels : chevaux et autres objets mobiliers servant à l'exploitation des fours.

La richesse du calcaire exploité ou existant sur les terres est telle qu'on ne peut en prévoir l'épuisement.

Mise à prix : 150,000 fr.

2<sup>o</sup> Et une maison, située au même lieu de la Veurière, connue sous le nom d'auberge de l'ESPÉRANCE, avec les cours, jardin, écurie et servitudes qui en dépendent; le tout contenant 1,500 mètres carrés.

Mise à prix : 6,000 fr.

S'adresser, pour visiter les immeubles, à la maison de maître de la Veurière, et, pour connaître les conditions, à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Angers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, ainsi que des plans et titres de propriété. (281)

### A VENDRE

Un joli CHIEN DE TERRE-NEUVE, robe noire et blanche, âgé de quatre ans.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### ADJUDICATION

Le dimanche 30 mai 1880. A midi.

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur,

### DES IMMEUBLES

Ci-après désignés.

Appartenant à M. et M<sup>me</sup> Frugier-Garnier.

Commune d'Allonnes.

Terre, au Pré-Brunet, de 1 hectare.

Pré, au Pré-Brunet, de 33 ares. Terre et vigne, à la Brûlerie, de 1 hectare 40 ares.

Terre, à la Malgagne, de 1 hectare 40 ares.

Commune de Longué.

Métairie, à la Chaussée, contenant 4 hectares 80 centiares. S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges.

Avant l'adjudication, on pourra traiter à l'amiable, en s'adressant à MM. COUON ou BARBIN. (288)

### MAISON

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Rue du Marché-Noir, n° 14,

Composée de :

Cinq chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et jardin.

S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, n° 66, à Saumur. (289)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

### GRANDE MAISON

Propre au commerce en gros ou pour habitation bourgeoise,

située quai de Limoges, n° 31.

S'adresser au bureau du journal.

### BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE

Capital : 6,000,000 de francs.

Siège social : 7 et 9, rue Taibout, PARIS.

Revenu de 5 fr. 40 à 5 fr. 60 0/10

Par des obligations industrielles, avec garantie hypothécaire.

29, Rue Saint-Jean, 29, SAUMUR.

## LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, Succ<sup>r</sup>, ÉDITEUR

33, rue de Fleurus, 33 PARIS

33, rue de Fleurus, 33 PARIS

## CINQ FRANCS PAR MOIS

jusqu'à CENT francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois

Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.

### EXTRAIT DU CATALOGUE. — OUVRAGES DE FOND

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la France, de l'Algérie et des Colonies. 105 cartes et texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliés riches. Prix : 225 fr., payables 20 fr. par 4 mois.

GRAND ATLAS UNIVERSEL ancien et moderne, par DUPOUR. 40 cartes double in-folio. Prix : 90 fr.

TRAITE GENERAL DE BOTANIQUE par HERING, GÉRARD et REVILL. 4 beaux vol. gr. in-8. dont 2 vol. Atlas cont. 202 planches magnifiques coloriées. Prix : 200 fr., payables 25 fr. par trimestre.

TRAITE GENERAL D'HORTICULTURE théorique et pratique, par GÉRARD, DUPUIS et HERING. 6 beaux vol. grand in-8, dont 3 Atlas contenant 125 planches magnif. color. 250 fr., payab. 30 fr. par 3 mois.

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

FLORE MEDICALE USUELLE ET INDUSTRIELLE de XIX<sup>e</sup> siècle, par DEPUIS, REVILL et BAILLON. 6 beaux vol. gr. in-8, dont 3 Atlas contenant 125 planches in-4, magnifiquement coloriées. Prix : 300 fr., payables 30 fr. par 3 mois.

LES TISSUS ANCIENS reconstitués à l'aide de miniatures et des documents inédits, par GUYARD. Ouvrage hors concours à l'Exposition de 1878. 50 planches. Ouvrage s'adressant aux dessinateurs de l'industrie, orfèvres, bijoutiers, fondeurs, papiers points, vitraux, broderie, céramique, etc. 50 planches en carton. Prix : 80 fr.

DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE par d'OMBOY et un grand nombre de nos savants érudits. Nouvelle édition, 25 volumes Texte et Atlas de 340 planches en 3 volumes. Prix : 460 fr., payables 50 fr. par trimestre.

### EXCELLENT VIN ROUGE

DE TABLE.

120 fr. la barrique de 220 litres, fût compris, rendu franco en gare de l'acheteur.

S'adresser à MM. THAURAUX et ROUX, propriétaires à Restigné, près Bourgueil (Indre-et-Loire), ou à M. NOYON, quai de Limoges, 51, à Saumur.

Sur demande, envoi franco d'échantillons. (251)

### MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE la guérison. Telle est la garantie donnée par M. ROBBE, Docteur homœopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultations de 2 heures à 6 heures, par correspondance. (Affranchir.) (126)

### JOURNAL D'AFFICHES

5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

### MAISON FRUGIER Aîné

Rue Beaurepaire, à Saumur

Par suite de cessation de commerce

## GRANDE LIQUIDATION

A partir du Mardi 18 Mai 1880

Trois semaines de vente seulement.

### GROS — DEMI-GROS — DÉTAIL

Vente à prix fixe et au comptant.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

## FANT

Rue Nationale, 54, à Saumur.

A l'honneur de prévenir sa clientèle que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui sont faites, il vient de transférer son magasin rue Nationale, 54, à Saumur, et ses ateliers, rue de l'Arseuil, 7, quartier des Ponts.

Volières, Poulaillers, Faisanderie, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vignes, d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.

NOTA. — Vente de Fil de fer pour vigne. — Prix modéré. (277)

Saumur, imprimerie de P. GODDET.